



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 071-217104637-20250414-2025032-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2025-032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : BUTTET Frédéric

LAROCHE Lucas, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland
JONON Corinne, ayant donné pouvoir à MARTIN Claire

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 12

Nombre de membres
présents : 9

Date de convocation :
03/04/2025

OBJET : Délibération relative au vote du Budget Primitif 2025 de l'Assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de l'assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 29/03/2025, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 44 850.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 68 396.81 €

Vu l'avis de la commission des finances du 29/03/2025,

Vu le projet de budget primitif 2025 de l'assainissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 de l'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	44 850.00 €	44 850.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	68 396.81 €	68 396.81 €
TOTAL	113 246.81 €	113 246.81 €

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 14/04/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

